

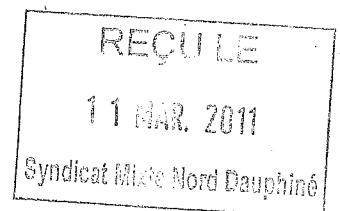
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 11/02

**AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE
TRANSPORT ET TRAITEMENT
DES DMS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 02 mars
Le bureau dûment convoqué le 14 février 2011
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur NIVON



Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

PRESENTS :

Monsieur NIVON Michel
Monsieur LEVY Henri
Monsieur PINOT Jacques
Monsieur GELIN Maurice
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur MARIN Jean
Monsieur CICALA David
Monsieur QUEMIN André

EXCUSE :

Monsieur LAVERGNE Louis

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné a conclu un marché de prestation de services pour le tri, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS) issus des 18 déchèteries de son territoire, en date du 16 décembre 2008.

Marché en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 pour une durée ferme de 3 ans conclu avec la société SARPI.

A la date du 15 février 2011 le Syndicat Mixte Nord Dauphiné intègre dans son territoire une nouvelle déchèterie.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché cette nouvelle déchèterie dont les coordonnées sont les suivantes :

DECHETERIE DE SATOLAS
RD 36
Rond Point de Grenay
38290 SATOLAS ET BONCE

Les modifications sont les suivantes :

- Le nombre de déchèteries du territoire du Syndicat Mixte Nord Dauphiné concernées par le marché est porté à 19.
- Les quantités supplémentaires de déchets sont estimées à environ 6 tonnes par an soit une augmentation prévisionnelle de 3 800 € HT/an
- Le montant de l'enveloppe prévisionnelle annuelle passe donc de 111 715.48 € HT à 115 515.48 € HT soit une augmentation de 3.4 %.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 03 mars 2011

**Le Président
M. NIVON**

